

dit sept de capitaines, de lieutenants et de sous-lieutenants. On augmente, en outre, de cinq le nombre des gardes du génie.

Le service de l'intendance sera divisé en deux parties: l'une, sédentaire, comprenant l'ordonnancement des dépenses et la vérification de la comptabilité des corps de troupe; l'autre, active, comprenant les subsistances, les hôpitaux et les ambulances.

L'effectif du bataillon d'administration comprendra une 4^e section dont le personnel sera appelé à desservir onze boucheries militaires.

Le train d'administration comprendra trois compagnies ayant chacune trois officiers et cinquante hommes de troupe. Il sera, en temps de paix, annexé au train de l'artillerie et placé sous la haute direction de l'inspecteur général de cette arme.

Enfin le service de santé sera augmenté de quatorze médecins, cinq vétérinaires et six pharmaciens.

Cette organisation exige un budget normal de 41 à 43 millions.

Une nouvelle importante a été apportée aujourd'hui par le câble transatlantique; elle est datée de Washington, 28 mai. D'après son contenu, M. Belknap, ministre de la guerre des Etats-Unis, a informé le gouvernement mexicain qu'il donnait son approbation à l'acte du général Mackenzie, qui, on s'en souvient, poursuivit, il y a peu de jours, jusqu'à 80 milles au-delà de la frontière mexicaine, des Indiens qui avaient commis des déprédations de toute espèce et enlevé un grand nombre de bestiaux sur le territoire du Texas.

C'est là évidemment un conflit qui se prépare; les Indiens, en effet, ne se tiennent pas pour battus. Ils songent déjà à prendre leur revanche sur les troupes américaines. Le général Sheridan est prêt à prendre le commandement de ces troupes et à marcher contre eux.

ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Il vient de se produire à Roubaix un fait assurément sans précédents dans les annales de la justice.

Sur des rapports adressés à M. le Commissaire central par un agent des travaux municipaux, une vingtaine d'habitants de notre ville étaient, hier, traduits en simple police, sous la prévention de défaut de balayage.

L'agent de la direction des travaux municipaux déposait, sans pouvoir indiquer nettement ni le jour ni l'heure, qu'à 9, 10 ou 11 heures du matin pour les uns, à 2 heures de l'après-midi même pour les autres, il avait constaté que le balayage qui doit être terminé avant 8 heures, n'avait point été fait, et, d'un autre côté, les agents de police chargés pour chaque rue de la surveillance de ce balayage, venaient successivement, avec précision, et en indiquant même les personnes qu'ils avaient vues procédant au nettoyage de la rue, attester que ce nettoyage avait été fait aux heures réglementaires.

Quel singulier spectacle que de voir, d'un côté, des affaires introduites sur des rapports de l'agent municipal, et, d'un autre, les agents de police, avec une indépendance qui les honore, attester, pour rendre hommage à la vérité, que les prévenus s'étaient bien et dûment conformés à tous les règlements et réduire toutes les préventions à néant!

Aussi, dans cette situation, le commissaire de police faisant fonctions du ministre public, eût-il l'heureuse inspiration de s'en remettre à la sagesse du tribunal. Chacun des prévenus fut acquitté à son tour.

Dans son zèle, non pour assurer la propriété des rues, puisque le balayage réglementaire avait été fait, mais pour forcer aux abonnements, l'agent des travaux municipaux s'est compromis jusqu'à mettre en prévention un honorable habitant qui est abonné; de sorte que si celui-ci eût appelé en garantie le directeur de la voirie ou l'entrepreneur de l'ébouage, responsables par l'abonnement des obligations des habitants, il y aurait eu lieu de condamner sévèrement, pour l'exemple, ce directeur ou cet entrepreneur.

Aussi, sans la gravité du lieu et les injonctions du magistrat, l'agent des travaux courrait-il risque d'être hué par le public.

Onze procès-verbaux ont été dressés à la charge d'habitants qui ont contrevenu à l'arrêté sur le balayage.

Il paraît que les autorités des départements-frontières ont reçu, depuis quarante-huit heures, des instructions spéciales en vue de certains projets du parti démocratique dont, paraît-il, le gouvernement aurait eu connaissance par ses agents diplomatiques à l'étranger.

Nous lisons dans le Soir, journal du mercredi 21 mai 1873:

Il est des noms difficiles à porter, et celui d'Eugène Delacroix en est un. Nous avons cependant au salon de cette année, un peintre, élève de MM. Robert Fleury et Cabanel qui ne craint pas de signer son tableau Eugène Delacroix. M. Henri-Eugène Delacroix est né à Solesmes (Nord), et il expose, lui aussi, tout comme M. Claudius Jacquand un sujet romantique, une scène des Deux Foscari de Byron. chose singulière, M. Eugène Delacroix, même avec le nom qu'il porte, n'est pas à tout jamais ridicule. Quelqu'un qui apporterait un tragédie au théâtre français et la signerait Pierre Cor-

neille, le serait sans nul doute davantage. M. Eugène Delacroix a de la couleur, de la fougue et de la vigueur. Il est plus que probable qu'il n'atteindra jamais au génie de son homonyme, mais il a assez de talent pour être remarqué, même s'il ne portait point ce nom glorieux.

Dimanche prochain, jour de la fête de la Pentecôte, une quête sera faite dans toutes les églises du diocèse au profit du denier de Saint Pierre.

A Roubaix, la quête se fera à toutes les messes et aux vêpres.

Hier matin, un ouvrier mouleur nommé Joseph Burton, employé chez MM. Dubrulle et Cie, fondeurs rue Neuve de Roubaix, est tombé dans une citerne profonde de 4 à 5 mètres, et s'est fracturé le bras. Après avoir reçu les premiers soins, la victime de cet accident a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Un autre ivrogne, un ouvrier trieur de laine nommé Amand Rainby, avait choisi l'enceinte du Tribunal du commerce pour se livrer à des propos inconsiderés. Deux agents furent appelés et conduisirent non sans peine ce perturbateur au violon.

Le commissaire central de police tient à la disposition de qui de droit, une croix de la Légion-d'Honneur, trouvée hier sur la voie publique.

Un mauvais sujet et un fils dénaturé, le nommé Arthur Delescluze, âgé de 15 ans, a été mis à la disposition de la justice, pour s'être rendu coupable de violences et menaces envers sa mère. Il est en outre inculpé de bris de clôture.

Hier, rue de Tourcoing, le nommé Auguste Party, fondeur, un ivrogne de la pire espèce, se livrait à des scènes de désordre. Un agent de la police eût beaucoup de mal à le conduire au poste. Un double procès-verbal a été dressé contre lui pour injures envers l'agent et pour ivresse scandaleuse.

La police de Roubaix a eu l'occasion de dresser hier un procès-verbal pour un délit peut-être unique dans son genre. Un marchand de lait était entré chez une de ses pratiques pour la servir, et avait laissé sur le seuil de la porte un bidon rempli de lait. Un individu en passant devant le magasin, souleva le couvercle du bidon et jeta dans le liquide un morceau de tabac, qu'il avait en bouche. Cette plaisanterie de mauvais goût ne fut pas acceptée par le marchand de lait qui voulut faire payer le contenu du bidon; le mauvais farceur y refusant, le différend fut soumis à un agent de police qui enjoignit cet homme à le suivre au bureau du commissariat.

La question fut tranchée en faveur du plaignant qui s'est vu gratifier d'un procès-verbal pour falsification.

Le marchand a le droit de réclamer des dommages-intérêts.

Le 1^{er} conseil de guerre, dans sa séance du 28 mai, a jugé une affaire assez curieuse: celle du nommé Célestin Cozette, clairon au 1^{er} bataillon de chasseurs à pied, accusé de vol qualifié.

La nuit du 29 au 30 avril, tout le monde dormait dans l'auberge Leocq, à Aire. Le clairon Cozette pénétra dans plusieurs pièces du premier étage, avec une lanterne à la main; il avait quitté ses souliers pour ne pas faire de bruit. Une jeune fille de 19 ans fut réveillée par la lumière, et en apercevant le militaire dans sa chambre elle se mit à crier. Le militaire se sauva à toutes jambes en laissant sa chaussure dans la maison et en jetant sa lanterne dans la cour.

Aussitôt, tout le monde est debout; on visite les pièces du rez-de-chaussée, et on découvre qu'il y avait fait un repas assez modeste, par la raison qu'il ne restait que très-peu de provisions dans la cuisine.

La porte-cochère était fermée, comment a-t-il pu entrer?

M. le Président cherche à faire pénétrer la lumière sur les circonstances aggravantes d'escalade, mais la lanterne s'était brisée en tombant des mains de Cozette, et l'obscurité qui régnait alors dans la maison s'est perpétuée jusque dans les débats.

Le clairon interrogé dit que c'est un « civil » qui l'a conduit dans l'auberge; le soldat qui commet une mauvaise action a toujours un civil sur lequel il rejette en tout ou en partie les actes incriminés qu'on lui reproche.

Le conseil n'a pas cru devoir l'arrêter au « civil » que personne n'a vu ni entendu, et a condamné Cozette à trois ans d'emprisonnement.

Adolphe Maïtte, soldat au 33^e de ligne, et Jean Robinet, soldat au 8^e de même arme, six mois d'emprisonnement, pour avoir été acquittés du fait de désertion, n'ayant pas représenté les effets militaires qu'ils avaient emportés.

François Lévêque, canonnier au 15^e d'artillerie, deux ans d'emprisonnement pour désertion à l'intérieur en temps de paix.

François Baillon, canonnier au 27^e d'artillerie, un an de la même peine pour un ruse à l'avantage d'un supérieur.

Etat-civil de Roubaix.

NAISSANCES DU 29 MAI. — Philomène Dejaeger, rue Saint-Maurice. — Marie Reveillac, rue de Lille. — Albert Golembowski, rue de Toucoing. — Joseph Golembowski, rue de Toucoing. — Jean Claysens, rue de Toucoing. — Adolphe Tanchon, rue de Saint-Honoré. — Sophie Lambert, rue de la Longue-Chaussée. — Henri Delsalle, rue de la Barbe d'Or. — Marguerite Aelvoet, rue de l'Espérance. — Etienne Voreux, rue de la Banque.

DÉCÈS DU 29 MAI. — Henri Verpoort, 52 ans, laveur de laines, à l'Hôpital. — Ursule Salembier, 88 ans, journalière, aux Petites-Sœurs. — Laurent Sirejacob, 43 ans, fleur, rue des Longues-Haies. — Palmyre Pontyn, 12 jours, rue de Lannoy.

Etat-civil de Tourcoing.

NAISSANCES DU 29 MAI. — Louise-Anélie-Catherine-Marie-Joseph Plateau, rue de Roubaix. — Marie-Eudoxie Dupuis, rue Saint-Pierre. — Edmond-Léon Gademine, rue de Lille. — Jovite-Paul-Henri Rousseau, rue de Lille.

DÉCÈS DU 29 MAI. — Elise-Palmyre-Joseph Demeyer, 3 mois, rue de Gand. — Laurente-Josphine Assomains, 23 ans, Hôtel-Dieu (rue Nationale).

Faits Divers

— Une épouvantable catastrophe est arrivée au laminoir de Jemmapes, Demerbis et Cie, près de la station, hier matin, à trois heures et demie.

— Une chaudière a fait explosion. On a retiré des décombres 14 morts. Il y a aussi un certain nombre de blessés.

— La commotion a été telle que d'autres chaudières ont été déplacées. Parmi les ouvriers tués, il en est qui ont été mis en pièces (c'est le mot). Ainsi, on a retrouvé la peau presque entière d'une main: nous avons vu ce débris, on dirait un gant. Les ongles adhéraient encore.

— Une plaque de fer de 300 kilos a été projetée au-dessus de la verrerie de Quaregnon, à plus de 300 mètres.

— Les ingénieurs de l'Etat procèdent à l'enquête sur les causes de l'accident.

— Une foule énorme se presse aux portes de l'établissement. Plusieurs ouvriers n'ont pas encore été retrouvés. On craint qu'ils n'aient également péri. La démolition qui règne autour de l'usine est facile à concevoir.

— Les cadavres sont entièrement grillés. (Hainaut).

— On nous communique un curieux document: c'est le tableau du cours des changes à Bâle, sur France, depuis le 31 août 1789 jusqu'au 15 novembre 1795:

Pour l'assignat de cent livres, on a donné en écus, savoir: 1789. — 31 août 98 livres 5/8; 29 septembre 98; 31 octobre 97 1/2; 27 novembre 96 1/2; 29 décembre 95 3/4.

1790. — 29 janvier 96 1/2; 26 février 95 1/2; 26 mars 94 1/2; 28 avril 94; 28 mai 94; 29 juin 95 1/2; 30 juillet 95 3/8; 31 août 94; 29 septembre 91 1/2; 29 octobre 91; 30 novembre 90 1/2; 28 décembre 92.

1791. — 29 janvier 91 3/4; 25 février 91 5/8; 29 mars 90 1/2; 29 avril 89 5/8; 31 mai 85; 28 juin 85 1/2; 28 juillet 82 1/4; 30 août 80 3/4; 28 septembre 81 1/4; 28 octobre 82; 29 novembre 77; 28 décembre 68.

1792. — 31 janvier 63; 28 février 53; 28 mars 54; 27 avril 59; 28 mai 55 1/2; 29 juin 60; 31 juillet 60; 28 août 58; 29 septembre 61 1/2; 31 octobre 70; 30 novembre 70 1/2; 28 décembre 63.

1793. — 29 janvier 55; 26 février 54 1/2; 29 mars 50; 30 avril 44; 28 mai 39; 29 juin 33; 30 juillet 32; 30 août 31 1/2; 29 septembre 29; 29 octobre 29 1/2; 29 novembre 44; 31 décembre 51 1/2.

1794. — 31 janvier 40 1/2; 28 février 41 1/2; 28 mars 36; 29 avril 36; 30 mai 34; 27 juin 30; 29 juillet 34; 22 août 31; 26 septembre 28 3/4; 31 octobre 25 1/2; 28 novembre 24 1/2; 30 décembre 20.

1795. — 27 janvier 18 3/8; 24 février 17 1/2; 27 mars 13; 25 avril 10; 29 mai 6; 30 juin 3 1/2; 30 juillet 3 1/4; 31 août 2 1/2; 30 septembre 2; 31 octobre 1/4; 15 novembre 1.

(Extrait du *Batare*, n° 1020, Mercredi 2 décembre 1795.)

— Nous avons raconté, le 5 avril, comment la Banque helvétique, la maison Rothschild et le Comptoir d'Escompte avaient été victimes d'un vol de 145,000 francs.

En un après-midi, un soi-disant nommé Van Rhaaden, avait réussi, au moyen de fausses traites, à se faire donner 20,000 fr. par la Banque helvétique, 50,000 fr. par la maison Rothschild, et 75,000 fr. par le Comptoir d'Escompte. Seuls, le Comptoir alsacien et la Banque Fould avaient reconnu la fraude et échappé aux manœuvres des habiles faussaires.

M. le juge d'instruction Mathieu de Vienne, avait été chargé de cette affaire. Or, un banquier de Cracovie, M. Stanislas Felstuelle, vient de télégraphier à l'honorable magistrat que deux individus, nommés Landenberg et Beer, ont été arrêtés en cette ville, comme étant les auteurs de ce vol. Landenberg, ainsi que nous le disions, en racontant l'affaire, est un ancien employé de la maison Oppenheim, au nom de laquelle étaient les fausses traites. On avait même voulu rendre la Banque Oppenheim responsable des sommes escroquées. Landenberg est donc de bonne prise. Il était, du reste, lors de son arrestation, porteur d'une somme de 150,000 fr.

Maintenant Landenberg et Beer vont-ils être extradés? C'est une question entre la France et l'Autriche. Les deux filous étant, l'un et l'autre, originaires de la Galicie autrichienne, il est possible que la justice autrichienne veuille se les réserver. En tout cas, d'une façon comme de l'autre, ils ne peuvent échapper à la peine qu'ils méritent. Quant aux 150,000 francs, il est probable que cette somme sera répartie entre les parties lésées au prorata des sommes volées.

— Un horrible accident: Un pauvre petit garçon, nommé Constantin Frangioli, et demeurant chez ses parents, 121, rue Chignapourt, ayant voulu monter sur le parapet de l'église de son arrondissement, à Paris, a perdu pied et est resté suspendu à la grille par l'index de la main gauche.

Le poids du corps a arraché le doigt, qui est resté accroché, tandis que le petit Frangioli tombait lourdement.

On l'a transporté à l'hôpital Lariboisière.

— Un ancien camarade d'Afrique du maréchal de Mac-Mahon nous raconte un trait qui prouve son énergie.

Dans les premiers temps, en Afrique, Mac-Mahon souffrait beaucoup de fièvres, dont les médecins ne pouvaient le débarrasser.

Un jour qu'il chassait à courre, à la veille d'une expédition, il se sent de nouveau repris par la maladie.

Que fait-il? Las de demander à la médecine une guérison si souvent promise, il l'entreprend lui-même. Baigné de sueur à la suite d'une longue course à cheval, Mac-Mahon travaille les flancs de sa monture et se précipite avec elle dans un étang d'eau glacée, qu'il traverse ainsi d'un bout à l'autre.

A la sortie de ce bain froid d'un nouveau genre, Mac-Mahon suivit encore la chasse pendant plusieurs heures pour se réchauffer.

Les fièvres avaient disparu, et elles ne revinrent jamais.

C'est égal, cette façon toute militaire de se guérir ne serait pas du goût de tout le monde.

— On vient de saisir à Boulogne 400 exemplaires du dernier pamphlet de Vermesch. Cela s'appelle:

LES GATEUX VERSAILLAIS ET LES MEMBRES DE LA COMMUNE DE PARIS. — Documents pour servir à l'histoire de ces deux gouvernements.

Voilà au moins un titre qui dit bien ce qu'il veut dire!

— Carte géologique de la terre. — M. J. Marcou a informé la Société de géographie de Paris qu'il avait publié en 1859 à Winterthur (Suisse) une carte géologique de la terre à l'échelle de 1/23,000,000 avec des concours de M. Ziegler, il a repris ce travail dont la deuxième édition, remaniée et considérablement accrue, doit figurer à l'Exposition universelle de Vienne.

Dans cette nouvelle édition figurent la géologie des côtes du Spitzberg et de Groenland, avec des modifications considérables sur la géologie de la Norvège, de l'Yorkshire, de la Russie, de l'Australie, de l'Egypte, de la Palestine, de l'Abyssinie, de l'Inde, de la Chine, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, de Madagascar et des principales régions des deux Amériques.

Les indications nouvelles ont surtout pour objet de signaler les terrains houillers et carbonifères dont l'importance est si considérable de nos jours, tant au point de vue des transports que des exploitations industrielles. D'après M. J. Marcou, les indications géologiques les plus propres à déterminer les recherches de bassins houillers doivent appeler l'attention des explorateurs dans le Punjab (Inde), le long du bassin du Missouri, en Californie, et dans la Nouvelle-Zélande.

— EXPÉDITIONS AU SPITZBERG. — On écrit de Christiania, le 15 mai: On se rappelle que deux expéditions envoyées au Spitzberg en décembre et en janvier au secours de dix-huit matelots de Tromsøe, qui y ont passé l'hiver, ont échoué.

On vient d'apprendre que la troisième expédition, celle du Groenland, partie le 29 janvier, et qui avait été organisée par M. Rosenthal, armateur de Brème, n'a pas été plus heureuse.

Le Groenland avait pris la mer dans de bien meilleures conditions que les deux navires qui l'avaient précédé. L'obscurité étant moindre au sud du Spitzberg qu'en décembre et en janvier, et les ressources en hommes et en matériel dont disposait ce bâtiment à vapeur de 500 tonneaux, tout nouvellement construit pour les expéditions dans les mers arctiques, devant le mettre mieux que tout autre en état de lutter contre les difficultés que les vents et les glaces pouvaient opposer à l'entreprise.

Le Groenland était commandé d'ailleurs par M. Melsom, un des capitaines les plus expérimentés de la flotte de Tromsøe.

Il fallu au Groenland plus d'un mois de navigation pour parvenir à la hauteur du Spitzberg. Le 6 mars, la terre ne devant plus être éloignée que de 4 à 5 milles d'après les calculs, mais l'obscurité empêchant de la reconnaître, on fit partir des fusées pour se signaler aux hommes qui se seraient trouvés sur la côte, le 7, à quatre heures du matin, on distingua la terre aux environs du détroit de Belle et de l'Isford.

On mit le cap sur l'embouchure du golfe en marchant à la vapeur et à la voile. A deux heures, la glace était devenue si forte qu'on n'avancait presque plus.

A onze heures trente minutes, on fut complètement arrêté à un mille de Green Harbour, anse de l'entrée du Fjord. Les observations faites à ce moment signalèrent des glaces compactes aussi loin que pouvait porter la lunette.

Se hasarder sur les glaces pour gagner la terre eût été extrêmement dangereux, car il pouvait survenir une tempête qui aurait chassé le navire, et les hommes envoyés en reconnaissance se seraient trouvés exposés alors à mourir de faim, les provisions en victuailles déposées dans les magasins de l'Isford devant être épuisées.

Le bâtiment était d'ailleurs en péril imminent d'être jeté sur les écueils avoisinants.

Dans cette situation, le capitaine prit la résolution de retourner en arrière. L'opération du virement prit deux heures. On s'éloigna en continuant à observer du haut du mât le fond du Fjord, mais on ne vit rien.

— Les imbéciles sont de tous temps et de tous les pays.

A la longue, ils deviennent ennuyeux et ne font même plus rire.

Hier, un négociant de passage à Lyon arrive au café du Luxembourg, et le connaissance avec deux étrangers, qui l'invitent à dîner.

En prenant l'absinthe, un des nouveaux amis lui demanda un cigare. Il se leva pour en aller chercher au bureau de tabac voisin.

— Non pas, fait l'autre, vous voulez vous esquiver pour ne pas accepter notre dîner, mais nous tenons beaucoup à vous. Si vous voulez sortir, laissez-nous un gage.

Le benêt a laissé sa montre en or et son porte-monnaie; naturellement, quand il est revenu il s'est aperçu qu'il avait été victime d'un vol à l'américaine.

— Comme quoi il est vrai que ce sont toujours les trucs les plus ridicules qui réussissent le mieux.

C'est bien fait!... après tout, tant pis pour les nigards!

ASSEMBLÉE NATIONALE

Présidence de M. BUFFET.
Séance du 29 mai.

La séance est ouverte à 2 h. 30.
Le procès-verbal est adopté.

Est validée l'élection de M. Du Bodan, dans le Morbihan.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'approbation de la convention passée avec la compagnie de l'Est.

M. PUYER-QUERTIER, qui devait achever son discours, cède son tour de parole à M. Casimir Périer.

M. Casimir Périer demande si le nouveau gouvernement accepte le projet ou veut lui faire subir des modifications.

M. Descailligny, ministre des travaux publics, déclare n'avoir pas eu encore le loisir d'étudier le projet en discussion, voilà pourquoi il a cru devoir laisser à son prédécesseur et à la commission le soin de soutenir devant la Chambre un projet sur lequel le gouvernement actuel n'a pu se former une opinion. Quant au côté financier, on ne peut l'étudier aujourd'hui, M. Magné étant retenu à Paris par une indisposition.

En cet état, le gouvernement propose à l'Assemblée le soin, soit d'ajourner le débat, soit de renvoyer ce projet à la commission.

M. Casimir Périer, au nom de la commission, s'oppose au renvoi, mais il consent à l'ajournement.

M. le baron de Janzé demande la division de la question, en ce sens que l'Assemblée se prononce dès aujourd'hui sur les lignes nouvelles à construire, mais qu'elle renvoie la question financière.

M. de Léstray, rapporteur, répète que la commission repousse le renvoi.

M. Germain approuve le gouvernement d'avoir demandé l'ajournement. Il ne lui reproche qu'une chose, c'est de ne pas l'avoir demandé dès lundi et dit qu'il importe de réindiquer en deux parties.

M. Krantz, au nom de la commission, s'oppose à la division.

L'Assemblée consultée autorise le rapporteur à présenter dès aujourd'hui les observations qu'il a annoncées.

M. Krantz aborde la démonstration de sa thèse; la voix de l'orateur ne parvient pas jusqu'à nous.

Plusieurs voix: On n'entend pas.
M. le président invite l'Assemblée au silence.

M. Léon Say déclare qu'il se réserve de combattre en temps et lieu la combinaison proposée, hier, par M. Puyyer-Quertier, attendu que cette combinaison serait destructive du crédit de l'Etat et du crédit de la Banque qu'elle conduirait au papier monnaie.

M. Puyyer-Quertier proteste dès aujourd'hui contre les attaques que M. Léon Say dirige contre son projet. Une économie de tant et tant de millions, vaut bien, dit-il, une épigramme de l'ancien ministre des finances. (Applaudissements à droite).

M. Descailligny déclare que le gouvernement sera prêt lundi en huit et qu'il s'est abouché avec le directeur de la compagnie de l'Est et a obtenu de lui une diminution d'un an sur le délai pour la construction des nouvelles lignes projetées.

Le renvoi à lundi en huit est prononcé. Reprise de la discussion de M. de la Rochette concernant l'impôt sur le sel.

M. Varroy combat la prise en considération parce que, selon lui, la proposition est contraire aux lois économiques et que l'enquête ouverte n'est pas encore terminée.

L'orateur conclut en demandant l'ajournement jusqu'à ce que les ministres compétents aient pu compléter l'enquête.

L'Assemblée va être consultée sur la motion Varroy.

M. de Kerfret demande que l'Assemblée vote d'abord sur la prise en considération.

La séance est levée à 5 h. 30.

Nous avons publié dans notre édition de ce matin les nouvelles et dépêches suivantes:

Le Journal officiel d'hier nous arrive seulement ce matin vendredi.

Par décret, en date du 28 mai, M. Ferdinand Duval est nommé préfet du département de la Seine, en remplacement de M. Calmon, dont la démission a été acceptée.

Par d'autres décrets de même date: M. Ducros, préfet de la Loire, est nommé préfet du Rhône, en remplacement de